

Club organisateur : Club Cycliste de Die

Responsables (et en cas d'urgence) : Sébastien Julian (06 80 63 78 52) & Pierric Tabouret (06 88 61 55 74)

Généralités

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dès l'inscription.

1) Il s'agit d'un brevet à allure libre, ouvert toutes et tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s, à partir de 18 ans. Aucun temps ni classement ne sera publié.

Ce BRM, de par son dénivelé positif (environ 4000m), demande une bonne condition physique. Le participant doit en avoir conscience et doit veiller à se préparer en conséquence.

2) Chaque participant doit être autonome et doit pourvoir lui-même à ses besoins. Les voitures suiveuses sont donc interdites. Les participants doivent appliquer le code de la route en vigueur au moment de l'épreuve.

3) Les groupes ne devront pas dépasser 20 vélos. Lorsque vous roulez en groupe, l'usage des prolongateurs de cintre est déconseillé. Le port d'un casque homologué est obligatoire. L'éclairage avant et arrière, ainsi que le gilet réfléchissant (ou tout autre dispositif réfléchissant respectant les normes en vigueur) sont obligatoires dans l'obscurité ou en cas de visibilité réduite.

4) Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire. Les vélos à assistance électrique ne sont donc pas admis.

Assurance

L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous dommages causés par les concurrents, et subis par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance. Les participants licenciés sont obligatoirement assurés par leur fédération. Pour les non-licenciés, la participation se fait sous leur entière responsabilité, avec renonciation à tous recours contre l'organisateur, quels que soient les dommages éventuellement occasionnés. Chaque participant doit, de part la loi, disposer d'une couverture responsabilité civile.

Parcours

Le parcours ne sera pas fléché. La trace GPS à suivre doit être téléchargée sur la page de l'épreuve ([lien de la trace à télécharger](#)). Le parcours doit être effectué en respectant impérativement l'itinéraire prévu.

Les contrôles

La carte de route nominative que vous recevez doit être validée au départ et à l'arrivée.

Pour les autres points de contrôles,

- Lesches-en-Diois : photo / selfie / vélo devant le panneau d'entrée du village
- La Motte Chalancon : coup de tampon de commerçant ou photo / selfie / vélo devant le panneau d'entrée du village
- Col de Muse : photo / selfie / vélo devant le panneau du col
- Saillans : coup de tampon de commerçant ou photo / selfie / vélo devant le panneau d'entrée du village
- Col de la Croix : photo / selfie / vélo devant le panneau du col

Ces points de contrôles sont également précisés sur la carte de route. Les photos sont à montrer à l'arrivée.

Départ

Les participants sont attendus à partir de 4h15 chez Diois Salaison, 1470 Route des Noyers 26310 Montlaur-en-Diois, pour récupérer la carte nominative, la feuille de route et émarger la liste de présence.

Un briefing aura lieu à 4h45. Le départ sera donné par vague de 20 participants à partir de 5h00.

Arrivée

A l'arrivée (toujours chez Diois Salaison, Montlaur-en-Diois), les participants doivent remettre leur carte nominative à l'organisation pour l'homologation du brevet. Les photos prises sur les points de contrôles sont à montrer à ce moment là. Tout temps consacré à l'assistance ou au secours d'un participant ou d'un usagé de la route vous sera décompté à partir du moment que vous avez informé l'organisateur.

Abandon

En cas d'abandon, le participant doit impérativement prévenir l'organisateur et gérer son rapatriement.

Annulation du BRM

L'organisation se réserve la possibilité d'annuler le brevet en cas de circonstances exceptionnelles.